



Règlement du concours

'Plein gaz pour un entrepôt bien rangé ... et un séjour d'un week-end.'

Organisateur (ci-après dénommé "Antargaz").

Antargaz Belgium sa
Woluwelaan 135
1831 Diegem
Belgique
KBO BE 0881.334.278

Nom du concours (ci-après dénommé "le concours")

Plein gaz pour un entrepôt bien rangé ... et un séjour d'un week-end..

Prix (ci-après dénommé le "prix" ou les "prix")

Un chèque-cadeau d'une agence de voyage belge pour un week-end (vendredi-samedi--dimanche) dans une ville européenne
d'une valeur de €750,-

1.Champ d'application et conditions de participation

En participant au concours, le participant accepte de se conformer au règlement
règlement du concours et à toutes les décisions qu'Antargaz prendra dans le cadre du
concours.

Concours. Antargaz se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours
si Antargaz

a des raisons de le faire. La participation au
concours est entièrement gratuite et réservée aux vendeurs de bouteilles de gaz
Antargaz
("points de vente Antargaz").

2. Déroulement du concours

Le Concours débute le 16 octobre 2023 et se termine le 30 septembre 2024.

Cette période sera divisée en 4 trimestres

- 1er trimestre : 16/10/2023 – 31/12/2023
- 2ème trimestre : 1/1/2024 – 31/3/2024
- 3ème trimestre : 1/4/2024 – 30/6/2024
- 4ème trimestre : 1/7/2024 – 30/9/2024



Chaque trimestre, nos clients mystères visiteront les dépôts des points de vente Antargaz et les noteront sur la base de trois critères (voir ci-dessous)*. Le dépôt qui obtient la meilleure note remporte le prix. Un participant ne peut gagner un prix qu'une seule fois pendant la durée de la promotion. Un participant gagne-t-il au cours du premier trimestre ? Dans ce cas, Antargaz n'évaluera plus le dépôt de ce participant pour les trimestres suivants. Le participant ne gagne pas au cours du premier trimestre ? Antargaz évaluera à nouveau le dépôt de ce participant le trimestre suivant et ce participant aura une nouvelle chance de gagner le prix, etc.

1. Prix

Le prix ne peut être ni échangé ni converti en espèces. Il y aura 4 gagnants au total : 1 gagnant par trimestre. Le prix est un chèque-cadeau d'une agence de voyage belge pour un week-end (vendredi-samedi-dimanche) dans une ville européenne d'une valeur de €750. Les gagnants seront informés par courrier électronique. Les prix seront envoyés par courrier électronique ou postal dans les deux semaines suivant le trimestre.

2. Verwerking persoonsgegevens

Indien er voor de Wedstrijd door de deelnemer aan Antargaz persoonsgegevens meegedeeld worden, dan aanvaardt de deelnemer en verbindt Antargaz zich ertoe dat die persoonsgegevens verwerkt worden in overeenstemming met de toepasselijke wettelijke normen en in het bijzonder volgens het [privacy-beleid van Antargaz](#).

3. Traitement des données personnelles

Si des données personnelles sont communiquées à Antargaz par le participant pour le Concours, le participant accepte et s'engage à ce qu'Antargaz traite ces données personnelles conformément aux normes légales applicables et, en particulier, conformément à la politique de confidentialité d'Antargaz. (lien à ajouter)

4. Supervision et plaintes

Antargaz s'occupe de la supervision pour un déroulement correct du concours. Chaque plainte sur le concours devra être introduite via courrier à l'adresse Woluwelaan 135 à Diegem, ou via le formulaire de contact sur le site web ou encore via e-mail. En cas d'abus, malversation, tromperie ou de mauvaise foi Antargaz se tient le droit de retirer ou interdire les participants à ce concours et aux concours futurs que Antargaz organisera, Antargaz se garde le droit d'exiger une compensation de chaque participant contrevenant pour les dommages encourus



Les trois critères sur lesquels les dépôts des participants seront évalués sont les suivants :

1) Traitement rapide de la livraison et de l'enlèvement des bouteilles de gaz.

Cela implique une bonne coopération avec le chauffeur d'Antargaz.

Le chauffeur ne doit-il pas attendre trop longtemps devant un portail fermé ?

La livraison est-elle immédiatement contrôlée et le bon de livraison signé ? Le chauffeur est-il aidé si nécessaire ?

2) Organisation/structure du dépôt

Les bouteilles de gaz vides, pleines ou défectueuses sont-elles triées par marque ?

Les bouteilles vides ou pleines sont-elles soigneusement séparées au dépôt ?

Les bouteilles de gaz vides sont-elles prêtes et triées proprement pour l'enlèvement ?

Les bouteilles de gaz anormales (endommagées) sont-elles soigneusement séparées et chaque bouteille de gaz étiquetée ?

Existe-t-il un endroit spécifique pour la livraison et l'enlèvement des bouteilles de gaz ?

Le chauffeur dispose-t-il d'une aire de stationnement clairement délimitée ?

3) Accessibilité des bouteilles de gaz

Le chauffeur dispose-t-il de suffisamment d'espace pour effectuer la livraison en toute sécurité ?

Le camion peut-il se garer aussi près que possible des bouteilles de gaz ?

L'itinéraire est-il libre pour la conduite d'un camion à moufles/boyaux/élévateur mixte, si nécessaire ?

Y a-t-il suffisamment d'espace pour manœuvrer ?

Les voitures garées ne gênent-elles pas le passage ?

Les matériaux stockés ont-ils été mis de côté avant la livraison ?

Le chemin sur lequel le chauffeur doit marcher est-il plat et dépourvu d'obstacles (glissade/chutes) ?

Y a-t-il au moins 1,5 m d'espace autour du stand/camion pour que le conducteur puisse se garer et travailler en toute sécurité ?